

REGLEMENT ATELIER DISTILLATION

La distillerie est un bâtiment communal situé au cœur du village et, à ce titre, on se doit de respecter des règles de civisme qui, malheureusement, ne suffisent pas parfois.

1 – BRUIT

Si nous avons droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celui de notre voisin. Travaillez donc dans le calme, sans nuisance sonore.

2 – PROPRETE

Un bac pour les déchets de fruits ou racines est à disposition. Utilisez-le sans débordement. Papiers gras, boîtes de conserve, bouteilles... doivent être emportés. L'utilisateur de l'atelier saura se munir d'une poubelle, d'un sac qu'il devra emmener lors de son départ. Le Drugeon n'est pas non plus une décharge sauvage, protégeons-le.

3 – PROTECTION INCENDIE

Etendez et éteignez les résidus de foyer et braises sur les déchets du bac après les avoir arrosés d'eau. Tout sinistre dû à de la négligence, au mépris du civisme, aboutirait à la mise en cause du responsable et à la fermeture de la distillerie.

4 – HYGIENE

Veillez à laisser le local et les toilettes propres

Bonne distillation !